

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Réunion du Conseil Municipal

3 juillet 2012

N°2012-07-1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 MAI 2012

Le compte rendu de la séance du 9 mai 2012 est adopté à l'unanimité.

N°2012-07-2 BUSAGE RUE DE LA MARCHÉ CAZÉRIENNE

A l'unanimité, il est décidé de procéder au busage de la rue de la Marche Cazérienne et de l'impasse du Verger. Intervention de l'entreprise SEE Tollis, pour un coût total TTC estimé entre 16 000 et 17 000 €.

N°2012-07-3 RETABLISSEMENT DU CHEMIN DE BALIÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la remise en état du chemin rural de Balié à Lussagnet, dégradé lors d'une opération de débardage menée par l'entreprise JBCL. Aucun accord n'étant intervenu entre la commune et Monsieur Couet-Lanne, le remboursement de ces frais sera demandé à cette entreprise, via un titre de recette adressé au trésor public. Le devis établi en 2011 s'élève à la somme de 4 075,96€ TTC (il devra être actualisé).

N°2012-07-4 CESSION DE TERRAIN HAGET / COMMUNE

Une parcelle de terrain d'une superficie de 123 m², propriété de Monsieur Guy Haget est située sur un chemin communal. Monsieur Haget propose de la donner à la commune.

Accord unanime de l'assemblée pour régulariser cette situation. Les frais afférents (acte...) seront à la charge de la commune.

N°2012-07-5 SUBVENTION BANDA LOS CRAIGNOS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention (M. Lionel SALÉ), DECIDE :

- 1 - l'octroi de la subvention suivante :
 - Banda Los Craignos : subvention de fonctionnement 2012 : 610 €
- 2 - les virements de crédits afférents :

N°2012-07-6 SUBVENTION ASC – PEINTURE LOCAL

Avant de se prononcer sur la demande tendant au remboursement de la somme de 934,32 €, correspondant aux frais de peinture du local ASC, il est décidé de demander les factures et de se rendre sur les lieux.

N°2012-07-7 CHOIX DU REVETEMENT DE LA SALLE DES SPORTS

Il est décidé d'opter pour « Taraflex polyvalent » – épaisseur 6,2 millimètres.

N°2012-07-8 CHOIX FOURNISSEURS EQUIPEMENT SALLE DES FETES

Il est décidé d'acquérir :

- une armoire maintien au chaud, auprès de SAFRAIR, coût TTC : 3 767,40 €.
- fourneau 2 fours gaz, allongement hotte, tables, casiers, étagères auprès de Scop Escriba, coût TTC : 12 025,78 €.

N°2012-07-9 INFORMATIONS DIVERSES BATIMENTS

- Il est décidé de procéder au remplacement d'un luminaire à la salle des fêtes. Coût : 278,67 € TTC.
- Monsieur le Maire fait part de la demande formulée par Monsieur Lesterlou, locataire du logement de l'école. Il souhaite que la commune remplace la haie actuellement en très mauvais état par des panneaux – claustras, Monsieur

Lesterlou se chargeant de l'arrachage des arbustes, la commune achèterait les panneaux. Il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

DIVERS / INFORMATIONS

N° 2012-07-10 ACQUISITION DEBROUSSILLEUSE.

A l'unanimité, il est décidé de l'achat d'une débroussilleuse auprès de Sud Ouest Motoculture. Coût HT : 578 €.

N° 2012-07-11 AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ABBE MEYRANX

Il est décidé, à l'unanimité, de reporter ce chantier.

CFE – Contribution Foncière des Entreprises. Versée, chaque année, à la Communauté de Communes du Pays Grenadois par la société A'Lienor, elle concerne l'autoroute A65, qui traverse les communes de Cazères et LeVignau. Pour l'année 2012 elle se monte à 44 368 € pour Cazères et 46 903 € pour Le Vignau, soit un total attribuée à la communauté de communes de : 91 271 €

L'ensemble des nuisances issues de l'autoroute étant supportées par les seules communes de Cazères et Le Vignau, le conseil communautaire a décidé d'attribuer à ces 2 communes un fonds de concours total de 9 000 €, réparti sur 3 ans, soit 3 000 € par an.

FPIC – Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Ce fonds, dont les modalités d'application sont fixées par la loi de finances pour 2012, a pour objectif de diminuer les inégalités de ressources fiscales entre les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre. Il s'agit d'un prélèvement sur les ressources des EPCI et leurs communes membres les plus riches qui est reversé aux intercommunalités moins favorisées. La Communauté de Communes du Pays Grenadois fait partie des collectivités prélevées ; le montant demandé pour 2012 est de 37 965 €. Trois possibilités sont ouvertes pour la répartition de cette somme entre la communauté de Communes et les communes membres : la répartition de droit commun (suivant détail transmis par les services de l'Etat) ; la répartition dérogatoire en fonction du CIF (Coefficient d'Intégration fiscale) ou la répartition dérogatoire libre. Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Grenadois a opté pour la solution 2, ce qui induit pour la commune de Cazères une participation de 2 406 € pour 2012.

Travaux d'assainissement. Le chantier secteur de Perrot est terminé. Les travaux prévus avenue du Comte de Dampierre vont débiter : l'autorisation du Conseil Général vient de nous parvenir.

N° 2012-07-12 SALLE DES FETES – POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Les exutoires de fumées doivent être modifiés. Le devis de l'entreprise MATA d'un montant de 5 037,85 € TTC est accepté à l'unanimité.

Fêtes patronales (du 17 au 20 août 2012). Le gardiennage sera assuré par la société ARES. Coût à charge de la commune : 634,70 € TTC.

Rassemblement des camping-caristes. Compte tenu des conditions météo, la salle des fêtes a été mise à la disposition des participants à ce rassemblement, qui remercient chaleureusement la municipalité.

Restaurants du Cœur. Lecture du courrier de remerciements pour l'attribution de la subvention : 270 €.

Préfecture. Un nouveau Préfet a été nommé : Monsieur Claude MOREL.

TIGF. Le rapport annuel est consultable en mairie.

Pont Eiffel. Les fondations et les piles du pont montées sur des pieux en bois sont solides. Le tablier est en mauvais état et sera refait en 2013, ce qui induira une fermeture totale du pont pendant environ 8 semaines.

Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour. Par courrier du 14 juin 2012, la communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour informe du non renouvellement du bail de l'appartement occupé par un prêtre de la paroisse. Le paiement du loyer était pris en charge par les communes rattachées à cette paroisse. Le bail prenant fin au 30 septembre 2012, la participation des communes est minorée ; pour Cazères le montant 2012 sera de 1 525,48 €.

SICTOM du Marsan. Information est donnée sur la mise à disposition de gobelets réutilisables destinés aux organisateurs de manifestations.

Finances. Monsieur le Maire informe de la notification à la commune :

- De la Dotation de Solidarité Rurale 2012 : 21 581 € ;
- De la Dotation Nationale de Péréquation 2012 : 13 071 € ;

Trésor public. A compter du mois de juillet 2012, il n'y aura plus qu'une seule permanence du Trésor Public par mois sur le canton, elle se tiendra le 1^{er} lundi de chaque mois de 9h30 à 11h30, à la mairie de Grenade.

Aquitaine Sport pour Tous. « Rendez-vous Sportez vous Bien » organisés du 19 septembre au 7 octobre 2012.

Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine – la fiche de contrôle de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine est remise à chaque conseiller. Conclusion sanitaire du prélèvement réalisé le 20/06/2012 : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

PLU – Plan Local d'Urbanisme. Monsieur le maire fait part de l'avancement de ce dossier.

Bibliothèque intercommunale. Monsieur Jean-Pierre Dubaquier fait part de la visite de la bibliothèque d'Oloron Sainte Marie, en compagnie de bénévoles de la bibliothèque intercommunale Cazères – Le Vignau - Lussagnet.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 17 juillet 2012.

Le Maire,

Francis DESBLANCS